

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**Le président suppléant (M. Charest):** En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de York-Centre (M. Kaplan)—Le vérificateur général—Le pouvoir du vérificateur de vérifier les comptes des sociétés de la Couronne; le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin)—Le transport maritime—Les services de traversier dans la région de l'Atlantique. b) Les subventions gouvernementales; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes—Les audiences relatives aux télécommunications. b) La politique en matière de télécommunications—On demande que le comité entreprenne une étude.

\* \* \*

## LE DISCOURS DU TRÔNE

### REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 252).

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Mes premières observations, monsieur le Président, s'adressent à vous et à vos collègues de la présidence. Je vous souhaite beaucoup de succès et je vous remercie d'avoir assumé ces hautes fonctions et de rehausser de votre présence la dignité de la Chambre.

Je tiens en outre à remercier mes électeurs de la circonscription de Provencher qui ont jugé bon de me choisir encore une fois pour les représenter à la Chambre. C'est là un honneur que l'on fait à bien peu de gens. Je crois que nous acceptons tous avec humilité cette confiance que nous témoignent nos concitoyens.

Au début de la 33<sup>e</sup> législature, il importe que nous comprenions que si les Canadiens ont élu le présent gouvernement, c'est pour qu'il apporte des changements, des changements qui soient justifiés et justes, et qu'il le fasse avec doigté. Ce sera là le thème central de ma contribution au présent débat.

Mon collègue le ministre des Transports (M. Mazankowski) a signalé à ceux d'entre nous qui viennent de régions rurales les avantages qui ont déjà été accordés aux agriculteurs avant la reprise parlementaire et par la suite. Les députés qui représentent des régions rurales savent très bien que l'on ne peut isoler les agriculteurs du reste de la population. Je voudrais également dire à nos amis des régions urbaines qu'il est important, alors que nous faisons le point sur ce qui se passe dans le secteur de l'agriculture, de bâtir à partir de ses points forts, qui sont en grande partie le fruit de l'initiative privée. Il est également nécessaire, cependant, de suivre de près l'évolution du secteur agricole, car il faut absolument assurer la survie et même la prospérité de l'agriculture, sinon c'est l'ensemble de la société qui en souffrira. De ce qui se passe aujourd'hui dans les exploitations agricoles des régions rurales du Canada dépend le bien-être général de tout le pays.

Je suis très heureux des initiatives qui ont été prises surtout dans le cas du prix du carburant. Un agriculteur aura beau

### L'Adresse—M. J. Epp

bien gérer son exploitation, il ne pourra rien faire pour réduire le prix du carburant nécessaire à la production des denrées. Je suis ravi des initiatives prises jeudi dernier.

Il est également important que les industries qui constituent les piliers de l'économie canadienne, comme l'exploitation minière et les pâtes et papiers, qui sont représentées dans ma circonscription et qui revêtent également une importance capitale pour d'autres régions du pays, soient solides et en pleine expansion. Je prétends, monsieur le Président, que le changement qu'on nous a demandé d'apporter et le mandat qu'on nous a donné sont importants. Il y a un point important que je voudrais signaler au sujet des responsabilités que j'ai accepté d'assumer à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Voici. Il est vrai que les Canadiens ont voté en faveur du changement. Et nous voulons leur apporter ce changement, comme je viens tout juste de le décrire. Cependant, je ne crois pas que les Canadiens aient voté pour la révolution; c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas changer de fond en comble tout ce qu'ils ont appris à chérir ou ce qu'ils considèrent comme des composantes du tissu social de notre pays. Je voudrais me pencher sur cette question également.

Le gouvernement s'est maintenant engagé officiellement dans le discours du trône et dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) à suivre la voie et à respecter les principes qui avaient été énoncés dans la campagne électorale. Il y a tout d'abord le principe de la consultation. Contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, nous croyons que les Canadiens ont le droit et l'obligation de participer à l'établissement de la politique publique. Nous n'avons pas peur des suggestions des Canadiens à cet égard. En fait, nous voulons connaître leur avis. Si nous nous contentions simplement d'administrer les affaires d'un gouvernement national, alors la consultation ne serait pas si importante. Mais nous voulons faire plus qu'administrer. Nous voulons progresser, et cela exige la participation des Canadiens et des gouvernements qu'ils élisent.

Le deuxième principe est celui de la coopération. Ce serait bien que tous les Canadiens s'entendent sur les orientations à suivre et que cette consultation nous permette de savoir exactement quelle voie nous devons suivre. Compte tenu des défis lancés à notre pays, il faudra plus qu'un simple accord pour mettre en œuvre certains changements et aller de l'avant. Il faudra une action concertée, une initiative commune; il faudra mettre nos ressources en commun. Malgré la nature sectaire de la Chambre des communes, je pense que ce sera l'atmosphère qui y régnera. Je pense bien que les relations fédérales-provinciales revêtiront également ce caractère. Je tiens à insister sur le fait qu'il faut se mettre dans cet état d'esprit si nous voulons renouveler et développer notre économie.

• (1620)

Le troisième principe fait fond sur ce que le premier ministre (M. Mulroney) a appelé «le génie du Canada». C'est l'agriculteur, l'homme ou la femme qui dirige une petite entreprise ou l'entrepreneur qui a une vision ou un rêve, qui crée les emplois dans ce pays. C'est la famille et l'attachement à la communauté qui garantissent la stabilité de notre tissu social. C'est mon rôle en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de lancer des signaux et des initiatives qui renforceront le rôle de la famille, et qui lui donneront plus d'importance qu'auparavant dans la société.